



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 juin 2023 au complexe scolaire

Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 511
- Electeurs présents : 38

M. René Riat, président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du 15 juin 2023 N° 22.

Assemblée communale ordinaire

LUNDI 26 JUIN 2023 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mars 2023.
2. Information – planification du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
3. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2022 et voter les dépassements budgétaires.
4. Discuter et décider du projet d'instauration d'un 30 km/h dans les zones résidentielles du village.
5. Divers.

Au point 4 de l'ordre du jour de l'assemblée communale, M. le maire demande une modification de ce point, sur lequel l'assemblée devra voter, la modification est la suivante : discuter et décider du projet d'instauration d'un 30 km/h dans les zones résidentielles du village.

Le président demande à l'assemblée sur elle est d'accord d'ajouter le mot *décider* à ce point 4 de l'ordre du jour par un vote en levée de main.

Avant le vote du changement de l'intitulé du point 4, un citoyen pose une question sur le point 2 de l'ordre du jour, la question du maintien de ce point, ce projet est-il mort-né et si oui, la proposition est faite de supprimer ce point. S'il est maintenu il aimerait une explication du bien-fondé de ce point.

M. Michel Vallat, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

M. le maire explique que lors de l'établissement de l'ordre du jour de l'assemblée le projet était encore en discussion et le SEM aurait été présent, ce soir, si le projet avait été validé par les chambres fédérales ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Nous



avons décidé de conserver le point 2 pour clarifier les choses et informer l'assemblée communale que nous avons reçu un courrier du SEM le 16 juin 2023 dans lequel il y est écrit que le projet est abandonné et qu'il ne va pas ressurgir sur la commune de Bure.

Le président déclare qu'on peut le supprimer, mais vu qu'il était prévu à l'ordre du jour nous allons le laisser tel quel.

Le président demande le vote de la modification du point 4 par un levé de main. 6 oppositions et 19 favorables. À la majorité il est décidé d'accepter la modification de l'ordre du jour.

Aucune autre modification de l'ordre du jour n'est demandée. Sont nommés comme scrutateurs, Pierre Guélat et Yvan Bouvier. L'Assemblée peut donc délibérer valablement.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mars 2023

Le Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été déposé publiquement sur le site internet communal ainsi qu'au secrétariat communal. Il indique qu'aucune demande de complément ou de modification n'est parvenue au bureau communal.

Constatant que l'Assemblée ne demande plus la parole, il passe au vote.

- **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mars 2023 est accepté.**

2. Information – planification du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

Michel Vallat ajoute encore que le projet de l'installation de containers est annulé. Par contre un bâtiment de la caserne est occupé et ce projet-là va jusqu'au 31.12.2023. Il peut être repoussé selon un accord avec ArmaSuisse.

La parole n'étant plus demandée, on passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2022 et voter les dépassements budgétaires.

Il revient à M. Michel Vallat, maire de la commune en charge du dicastère des finances de présenter ce point.



Il annonce que les comptes de fonctionnement bouclent sur un déficit de CHF 105'514.75 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 84'840.00

Il passe ensuite en revue les comptes en commentant les grandes variations de rubriques et en donnant quelques explications.

0. Administration générale

Rubrique	Comptes 2022	Budget 2022	Différence
	Charges nettes	Charges nettes	
Législatif et exécutif	67'066 CHF	65'465 CHF	+1'601 CHF
Services généraux	217'187 CHF	217'910 CHF	+723 CHF
Total	284'253 CHF	283'375 CHF	+878 CHF

1. Ordre et sécurité publics – Défense

Rubrique	Comptes 2022 Charges nettes	Budget 2022 Charges nettes	Différence
Questions juridiques et cadastre et mensuration	13'110 CHF	7'100 CHF	+6'010 CHF
Service d'incendie et de secours (SIS)	439 CHF	0 CHF	+439 CHF
Défense	283 CHF	9'810 CHF	-9'527 CHF
Total	13'833 CHF	16'910 CHF	-3'077 CHF

Différences principales :

- Questions juridiques : +7'447 CHF



2. Formation

Rubrique	Comptes 2022 Charges nettes	Budget 2022 Charges nettes	Différence
Scolarité obligatoire	782'865 CHF	787'325 CHF	-4'460 CHF
Ecoles spécialisées	88'550 CHF	89'750 CHF	-1'200 CHF
Total	871'415 CHF	877'075 CHF	-5'660 CHF

Différences :

- En lien avec le nombre d'élèves
- Moins de frais du cercle scolaire (COVID – moins d'activités)

3. Culture – Sports – Loisirs – Eglises

Rubrique	Comptes 2022 Charges nettes	Budget 2022 Charges nettes	Différence
Autres fonctions de la culture	3'998 CHF	4'000 CHF	-2 CHF
Sports et loisirs	42'818 CHF	34'049 CHF	+8'769 CHF
Total	46'816 CHF	38'049 CHF	+8'767 CHF

Différences :

- Contribution d'exploitation de la patinoire d'Ajoie: + 9'944 CHF

4. Santé

Rubrique	Comptes 2022 Charges nettes	Budget 2022 Charges nettes	Différence
Promotion de la santé et prévention	2'873 CHF	3'280 CHF	-407 CHF
Autres fonctions et prestations de la santé publique	1'713 CHF	1'600 CHF	+113 CHF
Total	4'586 CHF	4'880 CHF	- 294 CHF



5. Prévoyance sociale

Rubrique	Comptes 2022 Charges nettes	Budget 2022 Charges nettes	Différence
AVS	207'312 CHF	208'573 CHF	-1'261 CHF
Famille et jeunesse y compris UAPE	7'801 CHF	16'500 CHF	-8'699 CHF
Chômage	12'455 CHF	17'769 CHF	-5'314 CHF
Aide sociale et domaine de l'asile	343'624 CHF	280'540 CHF	+63'084 CHF
Total	571'192 CHF	523'382 CHF	+47'810 CHF

Différences :

- Unité d'accueil pour écoliers UAPE – 8'669 CHF

6. Trafic – transports – télécommunications

Rubrique	Comptes 2022 Charges nettes	Budget 2022 Charges nettes	Différence
Circulation routière	141'804 CHF	147'650 CHF	-5'846 CHF
Transports publics	10'959 CHF	11'600 CHF	-641 CHF
Total	152'763 CHF	159'250 CHF	-6'487 CHF

Différence :

- Routes communales –8'964 CHF



7. Environnement – territoire

Rubrique	Comptes 2022		Budget 2022		Différence
	Charges nettes	Revenus nets	Charges nettes	Revenus nets	
Approvisionnement en eau	2'484 CHF			1'660 CHF	+4'144 CHF
Assainissement des eaux	3'659 CHF			16'200 CHF	+19'859 CHF
Déchets		3'402 CHF		40 CHF	+3'362 CHF
Protection des espèces et du paysage	0 CHF		1'250 CHF		-1'250 CHF
Autres fonctions de la protection de l'environ.	8'577 CHF		5'900 CHF		+2'677 CHF
Aménagement du territoire	1'360 CHF		5'060 CHF		-3'700 CHF
Total	16'080 CHF	3'402 CHF	12'210 CHF	17'900 CHF	+18'368 CHF

Différence :

- Fuites sur le réseau d'eau potable +12'313 CHF

8. Economie publique

Rubrique	Comptes 2022		Budget 2022		Différence
	Charges nettes	Revenus nets	Charges nettes	Revenus nets	
Agriculture		20'325 CHF		15'000 CHF	+5'325 CHF
Sylviculture		19'280 CHF		600 CHF	+18'680 CHF
Tourisme	2'720 CHF		2'200 CHF		+520 CHF
Total	2'720 CHF	39'605 CHF	2'200 CHF	15'600 CHF	+23'485 CHF

Différence :

- Bénéfice du triage forestier + 21'750 CHF



9. Finances – Impôts

Rubrique	Comptes 2022		Budget 2022		Différence
	Charges nettes	Revenus nets	Charges nettes	Revenus nets	
Impôts		1'635'020 CHF		1'777'440 CHF	-142'420 CHF
Conventions fiscales		2'391 CHF		4'800 CHF	-2409 CHF
Péréquation financière		41'602 CHF		34'361 CHF	+7241 CHF
Administration de la fortune et de la dette		5'944 CHF	910 CHF		+6'854 CHF
Redistributions		180 CHF		200 CHF	-20 CHF
Clôture / compte général		130'000 CHF	17'900 CHF		+147'900 CHF
Total		1'815'137 CHF	18'810 CHF	1'816'801 CHF	+17'146 CHF

Comptes 2022

Les comptes de la commune bouclent sur un déficit de CHF 105'514.74 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 85'840.--. La raison principale de ce déficit est l'augmentation des prévoyances sociales.

Compte de fonctionnement 2022

	Comptes 2022 CHF	Budget 2022 CHF	Ecart (+/-) CHF
0 Administration générale	-284 253.37	-283 375.00	-878.37
1 Ordre et sécurité publics - défense	-13 832.99	-16 910.00	3 077.01
2 Formation	-871 415.45	-877 075.00	5 659.55
3 Culture - sports - loisirs - églises	-46 816.15	-38 049.00	-8 767.15
4 Santé	-4 585.65	-4 880.00	294.35
5 Prévoyance sociale	-571 192.00	-523 382.00	-47 810.00
6 Trafic - transports - télécommunications	-152 762.63	-159 250.00	6 487.37
7 Protection environnement - aménagement territoire	-12 678.64	5 690.00	-18 368.64
8 Economie publique	36 885.03	13 400.00	23 485.03
9 Finances - impôts	1 815 137.11	1 797 991.00	17 146.11
Excédent de revenu (+) / charges (-)	-105 514.74	-85 840.00	-19 674.74



BILAN		31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
100	Disponibilités et placements à court terme	1'572'977	1'965'901
101	Créances	535'125	406'665
104	Actifs de régularisation	148'736	216'342
107	Placements financiers	200	200
108	Immobilisations corporelles	219'171	294'546
10	PATRIMOINE FINANCIER	2'476'209	2'883'653
140	Immobilisations corporelles	4'557'179	3'751'763
142	Immobilisations incorporelles	18'592	0
144	Prêts	120'500	133'000
145	Participations, capital social	4	4
146	Subventions d'investissement	24'512	0
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4'720'787	3'884'767
1	ACTIFS	7'196'996	6'768'420
200	Engagements courants	178'669	115'182
201	Engagements financiers à court terme	3'015'857	536'240
204	Passifs de régularisation	26'591	9'351
	CAPITAUX DE TIERS A COURT TERME	3'221'116	660'773
206	Engagements financiers à long terme	1'519'715	3'432'745
209	Engagements financ. spéc. et fonds capitaux tiers	49'015	50'491
	CAPITAUX DE TIERS A LONG TERME	1'568'730	3'483'236
20	CAPITAUX DE TIERS	4'789'847	4'144'008
290	Engagements/avances sur financements spéciaux	598'275	607'276
294	Réserve de la politique budgétaire	640'000	770'000
295	Réserve liée au retraitement du PA (introduction MCH2)	24'512	0
299	Excédent/découvert du bilan	1'144'362	1'247'136
29	CAPITAL PROPRE	2'407'149	2'624'412
2	PASSIFS	7'196'996	6'768'420

M. Michel Vallat se tient à disposition pour toute questions :

Un citoyen prend la parole et se dit surpris du déficit supplémentaire de CHF 10'000.-- lié à l'augmentation des charges de l'énergie. La patinoire ayant une production d'électricité propre, pourquoi ce surplus ? M. le maire répond que c'est le SIDP qui a transmis les chiffres à noter dans le budget et la facture s'élevait à CHF 10'000.- de plus que les chiffres donnés. Idem pour toutes les communes.

D'après un citoyen ne faudrait-il pas se poser la question de la nécessité d'un deuxième champ de glace ? Michel Vallat répond que pour être en ligue A et compétitif, il est nécessaire, il est également loué par d'autres clubs.

Le président passe au vote.



- **C'est à la majorité et sans avis contraire que les comptes 2022 représentant un résultat de fonctionnement déficitaire de CHF 105'514.74 et un bilan au 31.12.2022 de CHF 7'196'996 sont acceptés par l'Assemblée communale.**

Le président donne lecture du rapport rédigé par la fiduciaire BDO.

4. Discuter et décider du projet d'instauration d'un 30 km/h dans les zones résidentielles du village.

Il revient à M. Michel Vallat, maire de la commune de présenter ce point.

Suite à la dernière assemblée communale, une demande a été faite pour étudier ce point. Des renseignements ont été pris auprès de M. Jacques Riat (responsable de la section des constructions routières SCR), qui a suggéré de faire une proposition à l'assemblée communale d'un concept qui englobe tous les chemins communaux dans un secteur bien défini.

Bien différencier les routes cantonales des routes communales. Les routes cantonales restant à 50 km/h.





La question a été posée, si le conseil communal avait déjà engagé de l'argent ou engagé un bureau d'ingénieur, la réponse est non. Aucune décision n'a encore été prise. Juste des informations récoltées. Pour information, il faut savoir que la loi fédérale a changé, avant il fallait une certification si l'on voulait passer de 50 à 30 km/h. Maintenant, c'est l'autorité communale qui a toutes les capacités pour mettre toutes ces rues communales à 30 km/h.

Les zones 30, tout le monde y gagne ! Les avantages cités par le BPA ...

- Les accidents sont moins nombreux et moins graves, en particulier pour les [piétons](#) et les [cyclistes](#).
- Pour les enfants, les [trajets scolaires](#) sont plus sûrs
- Il est plus facile pour [les piétons de traverser](#) sur des routes à trafic modéré.
- Les conducteurs ne [perdent presque pas de temps](#), car les zones 30 ne s'étendent généralement que sur quelques centaines de mètres.
- Plus les zones 30 sont introduites à une large échelle hors des axes de circulation principaux dans une commune, [plus la limitation de vitesse maximale est respectée](#).

Le président donne la parole à l'assemblée.

Un citoyen aimerait savoir la position du conseil communal quant au secteur de la déchèterie ? La réponse est la suivante : il est partiellement mis dedans, mais on peut l'enlever, normalement une usine va s'y implanter prochainement. Il a été mis à 30, mais on peut le laisser à 50. Le citoyen parle de la rue qui va de chez M. Oberli jusque chez M. Crelier Daniel ! Actuellement, elle n'est pas mise dedans. Il faudrait l'envisager selon ce citoyen.

Un citoyen : le régime de 30 à l'heure implique des priorités de droite systématiques, à toutes les intersections, donc on part du principe que c'est ce qui sera appliqué dans nos différentes rues ? Absolument, mais comme indiqué précédemment, nous n'avons pas encore pris de bureau d'étude pour faire ce concept de 30 km/h. Ce sera le cas, si c'est accepté ce soir.

Un citoyen pose la question si la route de la Terrière, est considérée comme route principale ? C'est une route communale, elle peut obtenir le statut de 30 km/h. Ce citoyen affirme que les voitures roulent à vive allure sur ce tronçon et il serait favorable à une limitation à 30 km/h. Sa proposition sera prise en compte !

Un citoyen aimerait féliciter le conseil municipal de s'impliquer dans cette thématique de logique sécuritaire. Il souligne qu'on pourrait même aller plus loin avec des zones à 20 km/h. Bannir les zones de transit, et parler de bordiers autorisés.



Un citoyen résidant à la Condemenne pose la question si l'on prévoit des sanctions pour les frontaliers qui transitent par cette rue ? Si une zone 30 km/h y est installé, il y aura alors un marquage beaucoup plus puissant sur la route, également des panneaux indicatifs, et des contrôles de police plus réguliers.

Un citoyen prend la parole et demande que la route de la Terrière soit mise à 30 km/h, d'après lui, il ne faut pas faire d'exceptions et mettre toutes les routes communales à 30 km/h.

Une citoyenne abonde dans le sens d'un autre citoyen, car elle trouve qu'il y a aussi le risque de la visibilité qui n'est pas bonne au niveau de la boucherie, la route étant très étroite et il s'agit vraiment d'un problème.

Nous allons voter ce soir pour ou contre un projet de zone 30 km/h et en cas d'acceptation alors dans une prochaine assemblée, nous déciderons des rues que nous allons définir à zone 30 km/h.

Un citoyen aimerait savoir et comprendre, alors que le projet n'est pas vraiment ficelé, comment peut-on demander à l'assemblée de voter ce soir, alors qu'on ne sait pas quelles routes seront en zone 30km/h. Pourquoi ne pas attendre un projet concret des autorités communales avant de passer à une votation ce soir ?

Michel répond que si ce soir, c'est validé on ne vote qu'une fois. Le fait de voter le projet, la commune va s'investir financièrement, on ne pourra plus revenir en arrière.

Un citoyen aimerait être au clair sur la votation de ce soir et pose la question du fait qu'on vote ce soir sur le projet et la décision d'une zone 30 dans les quartiers résidentiels du village de Bure et après, vous reviendrez devant l'assemblée communale pour nous présenter la finalisation ? Effectivement, c'est le but.

Un citoyen aimerait que la route de la déchèterie soit maintenue à 50 km/h car en cas de changement, il a peur que certains automobilistes empruntent d'autres tronçons et le danger sera le même. Michel propose qu'on mette cette route directement à 30 km/h dans le futur projet s'il est accepté, car il y a peu de visibilité et beaucoup de promeneurs.

Un citoyen pense que ce serait peut-être une solution de remettre des gendarmes couchés, alors qu'un autre citoyen allait justement proposer de les enlever. Et effectivement si on passe en zone à 30 km/h ces derniers seront tous enlevés.

Le président demande de passer au vote : de donner compétence au conseil communal de choisir les zones qui seront emmenées à être à 30 km/h ! M. le maire reprend la parole pour expliquer que nous allons voter ce soir la décision d'instaurer des zones 30 km/h dans les quartiers résidentiels du village, sans parler des différents secteurs qui seront emmenés à voter à une prochaine assemblée communale.

- **C'est à la majorité, mais avec 10 avis contraires que l'assemblée accepte de mandater un bureau d'ingénieur pour établir un projet pour l'instauration de zones 30 km/h dans les quartiers résidentiels du village.**



5. **Divers**

Un citoyen aimerait éclaircir un point concernant les déchets déposés dans les moloks, en effet en date du 13 juin à 22h45 un camion de l'armée a déposé deux sacs de déchets de 110 l. non taxés dans les moloks. L'armée, en a-t-elle le droit ?

Michel répond que quand l'armée utilise un abri PC, elle a ses propres sacs. Soit elle les ramène à la place d'armes, ou soit elle utilise des sacs taxés. C'est interdit de mettre des ordures sans sacs consignés dans les moloks. Une séance importante a eu lieu et cette remarque a été transmise. A noter que les sacs ont été retirés des moloks et l'armée les a repris.

Remarque d'un citoyen au sujet des PV de l'assemblée communale, il est étonné que l'on ne nomme pas les intervenants, Michel répond que nous sommes tenus d'anonymiser les citoyens. C'est la loi qui l'exige. Toutefois, la secrétaire communale va se renseigner auprès du canton pour clarifier ce point.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h05 en saluant et remerciant l'engagement des autorités et de ses organes, ainsi qu'en remerciant les personnes présentes pour leur participation.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président : La secrétaire :

René Riat Valérie Crelier